

LA GAZETTE

Pr i n t e m p s 2025

N° 87



Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Notre pays a vécu un vote du budget tumultueux, après de nombreux reports du projet de loi de finances. En cascade, toutes les strates institutionnelles contraignent leur propres budgets, dans leur fonctionnement, dans leurs investissements, dans leurs soutiens financiers à d'autres collectivités.

La commune, impactée, élabore son budget avec ses propres exigences, ses propres moyens mais toujours avec bon sens.

Je tiens à saluer Jean-François JULIAN qui a passé le flambeau de la présidence de la Cave coopérative Valléon, lors de l'Assemblée générale le 30 janvier dernier, et comme ses prédécesseurs, le travail accompli avec les équipes administratives et techniques et tous les viticulteurs coopérateurs durant ces 14 années, dans des contextes pas simples également sur le plan sociétal et mondial. Bonne continuation à Philippe BARRAL, son successeur.

Et que vive l'ensemble de notre vignoble!

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 13 janvier

Le Maire demande l'autorisation aux élus d'ajouter deux points à la fin de l'Ordre du Jour, concernant la redevance performance eau/assainissement et la cotisation Prévoyance agent territorial. Les élus acceptent. Le compte-rendu du CM du 9/12/2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait part de la candidature de Madame GIGONDAN Marine à la **formation en alternance au poste de secrétaire générale de mairie** en partenariat avec le Centre de gestion. La convention prévoit la formation en alternance de 6 mois à compter du 6 janvier jusqu'au 30 juin 2025 puis à l'issue, un engagement de la municipalité est demandé pour une mise en stage de 6 mois minimum à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la fin de l'année. Le Maire rappelle aux élus les 2 échéances à venir du Personnel administratif fin d'année 2025 et 1^{er} trimestre 2026. Une autre candidature est en cours.

L'Association des Maires a fait un appel à soutien **MAYOTTE/CYCLO CHIDO**. Les élus acceptent de faire un don de 150€.

Un devis a été demandé à l'entreprise GIGONDAN Cédric après avoir fait le tour avec la commission. 1051 m de **curages fossés** sur plusieurs secteurs et 8 coupes pour un montant de 3029.30€HT. Devis validé.

Un devis a été demandé à la menuiserie TOMAS-BERNY de Réauville pour la **rénovation du parquet de la salle des mariages**, ponçage et vitrification en 3 couches sur 50m2. Montant des travaux 3750€HT. Devis validé.

Un devis a été demandé pour la reprise complète des **6 volets bois de la terrasse du domaine Urdy** pour 6769.97€HT. Ce devis sera soumis au Conseil Départemental pour solliciter une subvention.

A partir du 1^{er} janvier 2025, la **réforme de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau** rentre en vigueur. Avant 2025, 2 redevances : « pollution » et « modernisation des réseaux » pour un coût facturé de 0.45€/m3. A partir de 2025, la réforme par l'Agence de l'Eau va compter 3 redevances :

* Redevance sur la consommation d'eau potable : 0.43€/m3

* Supplément pour performance des réseaux d'eau potable : 0.1€/m3

* Supplément pour performance des réseaux assainissement collectif : 0.1€/m3

Les élus valident ces tarifs soumis par l'Agence de l'Eau.

Le Maire fait part du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux **garanties de protection sociale complémentaire** et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement. Cette participation deviendra obligatoire pour le risque Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel. Le Maire rappelle la délibération en date du 4 novembre 2019 relative à l'adhésion de la commune à la convention de participation couvrant le risque Prévoyance par le Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle propose donc aux élus d'appliquer le montant minimum mensuel obligatoire à effet du 1^{er} janvier 2025, soit 7€/agent. Un seul agent est dans ce cas. Les élus valident.

QUESTIONS DIVERSES

Marius/arrêt maladie : suite à l'opération des ligaments croisés du genou droit le 9 janvier dernier, Marius est en arrêt jusqu'au 21 février prochain.

Problème électrique à la grande salle lors du repas de la cérémonie des Vœux : néon en défaut supprimé en attendant la reprise à LED de l'ensemble de l'éclairage.

Budgets 2025 : pointage en cours avec la Trésorerie après clôture des comptes. La commission se réunira à la réalisation des comptes administratifs.

Dossier Rénovation énergétique Ecole/salle des fêtes : les devis reçus l'année dernière sur les différents postes de travaux seront étudiés, réévalués pour des choix de bon sens.

Cérémonie des Vœux le 12 janvier : Plus de 80 personnes ont assisté à la cérémonie. Le Maire a remercié les élus, le Personnel, et les instances, le Département notamment pour son soutien financier aux communes. Elle a également fait part de sa décision de ne pas se représenter pour un 4^e mandat. Après l'apéritif offert par la municipalité, le repas a été préparé et servi par Lysis CARUANA de L'Auberge et son équipe. 70 personnes ont pris part à ce repas dont 52 repas offerts aux Aïnés. Le repas fut très apprécié de tous. Merci à Jacqueline COMBE pour les oreillettes et Jean-Noël CHEVALIER pour les airs d'accordéon. Les élus sont ravis de ce moment de convivialité.

SPIE/Eclairage public Route de Rousset : il a été remarqué que les luminaires s'éclairaient trop tôt sur ce secteur l'après-midi.

Sirène d'alerte aux populations : le test effectué pour contrôle de bon fonctionnement a eu lieu le 1^{er} mercredi du mois, le 8 janvier dernier. A étudier la pose d'un programmeur.

Du 10 février

Avant de commencer, Madame le Maire souhaite un prompt rétablissement à Madame Christine BONFILS, ATSEM, et à Monsieur Marius SAUVAN-MAGNET, agent technique. Elle remercie les élus et le personnel qui ont pris pour partie le relais.

Suite à l'avancement de grade de Rédacteur de Madame Nadine GIGONDAN et Madame Françoise AUDRAN, par promotion interne, le Maire informe les élus d'un complément indemnitaire annuel (CIA), adossé à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui met en avant l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce complément indemnitaire sera d'un montant de 93€ mensuel et sur l'année 2025. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Le Maire fait état des services rendus et de **l'engagement tout au long de la carrière** de Madame GIGONDAN et de Madame AUDRAN. Elle propose une bonification d'ancienneté pour l'avancement à l'échelon supérieur. L'ensemble des élus approuvent.

La fibre est toujours en cours de déploiement. Quelques points de blocages peuvent encore persister. Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a annoncé la date du 27 mars 2025 pour le démarrage de la commercialisation sur la commune. Il est important de savoir que c'est au particulier de contacter son/un opérateur pour l'installation et la mise place de la fibre chez lui. La mairie se tient à disposition pour toutes informations.

DOSSIERS DE TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

* Peinture Volets de la Cure : fait

* parquet de la salle des Mariages : fait

* curage fossés : à venir

* remplacement volets terrasse Urdy : à venir

* élagage Allée des Platanes : en attente devis

* rénovation énergétique Ecole et Salles des Fêtes : le Maire dresse l'état actuel des orientations techniques et des devis obtenus. Elle met l'accent sur le « bon sens ». De nouveaux devis vont être demandés suite aux échanges des élus.

QUESTIONS DIVERSES

* Budgets : Après le pointage des comptes municipaux avec ceux de la Trésorerie, les comptes de Gestion ont été reçus en mairie et les Comptes Administratifs 2024 édités. Le Maire a établi un calendrier à destination de la Commission pour ensuite proposition lors des prochains Conseils municipaux et début avril la présentation des Budgets prévisionnels 2025.

* Compagnie des Remarquables : un entretien a eu lieu avec la directrice, Madame SAUVAGE. Elle remercie le Conseil municipal ayant permis l'exposition en octobre dernier et fait un bilan mitigé de la soirée concernant la pièce de théâtre. Le Maire a accepté une nouvelle demande d'exposition pour octobre prochain et la possibilité d'inviter les institutrices et leurs élèves le vendredi. Les élus sont partagés quant à l'exposition proposée par la Compagnie.

* Locations des Salles : le Maire fait un bilan des locations des salles sur l'année 2024. L'accent est mis sur le coût de la sécurité mise en place de mai à septembre par la présence de vigiles (lors des locations et lorsqu'il n'y a pas de locations pour les intrusions qui ont lieu sans autorisation). La question se pose alors de clôturer l'ensemble du domaine.

* Sirène d'alerte des populations : à partir d'avril, le test tous les 1^{er}s mercredis du mois sera réalisé une fois par trimestre (avril, juillet, octobre, janvier...)

Du 17 mars

Approbation du compte-rendu du CM du 10/02/2025 par le Conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET GENERAL (M57)

Section de fonctionnement	Dépenses 409 265.43	Recettes 472 979.81
Résultat de l'exercice 2024	+ 63 714.38	
Report 2023	+ 73 436.20	
Résultat de clôture 2024	+ 137 150.58	
Section d'investissement	Dépenses 127 901.61	Recettes 239 167.02
Résultat de l'exercice 2024	+ 111 265.41	
Report 2023	- 123 825.21	
Résultat de clôture 2024	- 12 559.80	
Restes à réaliser (dépenses)	25 000.00	
Restes à réaliser (recettes)	6 799.00	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 685 992.25	Recettes 792 382.03

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET GENERAL 2024

Déficit Reporté Invest. 2023	- 123 825.21
Solde d'exécution Invest.2024	+ 111 265.41
Excédent Reporté Fonct. 2023	+ 73 436.20
Solde d'exécution Fonct. 2024	+ 63 714.38
Restes à réaliser en Invest. (dépenses)	25 000.00
Restes à réaliser en Invest. (recettes)	6 799.00
1068 Besoin net à l'Inv.	30 760.80
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 106 389.78

Le Compte Administratif 2024 du budget général M57 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la Trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M57 2024 sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49)

Section d'exploitation	Dépenses 49 986.58	Recettes 45 704.05
Résultat de l'exercice 2024	- 4 282.53	
Report 2023	+ 114 435.67	
Résultat de clôture 2024	+ 110 153.14	
Section d'investissement	Dépenses 39 123.32	Recettes 73 488.75
Résultat de l'exercice 2024	+ 34 365.43	
Report 2023	+ 15 577.22	
Résultat de clôture 2023	+ 49 942.65	
Restes à réaliser (dépenses)	36 700.00	
Restes à réaliser (recettes)	7 100.00	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 125 809.90	Recettes 256 305.69

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET EAU/ASSAIN. 2024

Excédent Reporté Invest. 2023	+ 15 577.22
Solde d'exécution Invest.2024	+ 34 365.43
Excédent Reporté Fonct. 2023	+ 114 435.67
Solde d'exécution Fonct. 2024	- 4 282.53
Restes à réaliser en Invest. (dépenses)	36 700.00
Restes à réaliser en Invest. (recettes)	7 100.00
1068 Besoin net à l'Inv.	0
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 110 153.14

Le Compte Administratif 2024 du budget Eau/Assainissement M49 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la Trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M49 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public prend en compte le passage à LED de l'ensemble du parc. Le coût par foyer lumineux sera de 15.50 € HT (l'année dernière le coût était de 24.25€ HT). Le Maire explique que cette année 2025 sera une année blanche pour rattraper une surfacturation de l'entretien en 2024, n'ayant pas pris en compte le passage à LED, et un avoir du lampadaire à LED non remplacé, mais facturé, restauré par un élu (sous le porche de la mairie). Le contrat est renouvelé pour 5 ans. Les élus valident à l'unanimité.

Lors du précédent Conseil municipal, il a été question de la **taille de l'allée des Platanes**. Des devis ont été demandés. L'entreprise Roustan a été retenue pour un montant de 15 400€ HT (soit 140€ HT par arbre), comprenant élagage, broyage et évacuation. La dernière taille remonte à

2011. Les élus avaient été au préalable informés du devis, avec leur approbation pour un démarrage du chantier au plus tôt.

L'entreprise Grosjean a répondu à la demande de devis pour un montant de 6 769.97€HT, pour la reprise complète de **6 volets bois avec peinture de la terrasse du domaine Urdy**. Une demande de subvention a été faite auprès du Département. Les élus valident les travaux.

S'engageant dans l'amélioration du réseau électrique, **le SDED**, Syndicat d'Electrification de la Drôme, entreprend sur la commune deux opérations de renforcement du réseau BT et de sécurisation sur les postes du Poitou et des Marais. Le financement, 29 248.88€HT pour le premier et 14 852.03€HT pour le second, est entièrement pris en charge par le SDED.

QUESTIONS DIVERSES

Salle des Mariages : après la restauration du parquet en début d'année, un devis a été demandé à l'entreprise Borel et Fils pour la peinture des murs et menuiseries bois (intérieur et extérieur hors volets), pour un montant de 3 517.50€ HT. Validé.

Rénovation énergétique Ecole/Bâtiments publics : Le Maire fait un point sur les différents rendez-vous avec les entreprises, sollicitées à l'automne dernier, et les élus présents, avec des demandes plus précises et ciblées. Les devis sont attendus, les élus se réuniront pour analyser les propositions pour délibérer en juillet.

Frelons asiatiques : campagne nationale pour plan de lutte. Informations sur les panneaux d'affichage ou information en mairie. Site internet : www.frelonsasiatiques.fr

Courier de demande de subvention de la Confrérie de l'abricot des baronnies et de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier de Nyons : point à revoir.

En direct de la Mairie / Etat Civil

Naissance

Émile Bertrand, né le 12 mars à Montélimar

Permanences du conseiller numérique

Les mercredis 09 /23 avril ; 07/21 mai ; 04/18 juin ; 02/30 juillet

À l'école du village, de 14 h à 16 h sans RDV

Pour un créneau en dehors des mercredis proposés , contactez : Charline LAVIE 06.67.39.66.15

Service Départemental des impôts fonciers (SDIF)

A partir du 1er avril, le SDIF accueillera exclusivement sur rendez-vous (physique ou téléphonique)

Pour prendre rendez-vous : impot.gouv.fr depuis « Votre Espace Particulier » ou via la rubrique « Contact et prise de RDV »

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Vous pouvez venir consulter la liste des assistantes maternelles agréées en Mairie.

Directement sur le site de la CCEPPG

Renseignements : relais petite enfance, 4 avenue de la Résistance 26770 Taulignan

Tél / 04.75.51.85.64 / 06.80.21.53.88

Anais.seconde@cceppg.fr

FRANCE SERVICES — TAULIGNAN

Un service Carte d'identité et Passeport est disponible à Taulignan

Lundi: 9h30 à 12h00 — 13h30 à 15h30

Mardi: 9h30 à 11h30 — 13h30 à 15h30

Mercredi au vendredi: 9h30 à 12h00 — 13h30 à 15h30

Samedi: 9h00 à 12h00

Tel: 04.75.00.86.26

@: taulignan@france-services.gouv.fr

Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel

Urbanisme : les travaux sur votre propriété, installation de panneaux photovoltaïques, piscine même hors sol, **abri voiture, véranda.... sont à déclarer.**

Ecole : les inscriptions des futurs écoliers sont ouvertes.

Objets perdus : ils restent en mairie pendant 1 an et 1 jours, vos pertes reviennent régulièrement au secrétaire.

Ordures ménagères, déchets verts, encombrants : sont le problème de tous, la carte de déchèterie pour les encombrants et les déchets verts est disponible en mairie, elle est gratuite, les centres de Valréas et Grignan sont ouverts tous les jours.

Compostage : toujours disponible près de la plate forme des ordures ménagères du centre village ; des petits seaux sont à votre disposition gratuitement en mairie.

Site Internet : www.saintpantaleonlesvignes.fr vous donne toutes les informations municipales, il est mis à jour régulièrement .

Plan de lutte contre le frelon asiatique 2025



**Vous voulez faire un
signalement ?**



Utilisez le site
internet :
www.frelonsasiatiques.fr

Contact :

Section Apicole du GDS 26 - 145 av. Georges Brassens - 26500 BOURG-LES-VALENCE
mathilde.cotte.gds26@reseau-gds.com

Club des 4 Saisons

Après un moment très convivial lors du repas à l'Auberge, les 19 membres du Club (sur 25) se sont retrouvés au domaine Urdy pour leur assemblée générale le 20 mars dernier en présence de Madame le Maire, Céline Lascombes. La présidente, Monique Fage, a en premier lieu souhaité un prompt rétablissement aux adhérents qui traversent des moments difficiles. Egalement des remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle tous les jeudis et la subvention octroyée.

Un bilan 2024 fait état de nombreuses participations à différents concours, à la fête des Clubs à Nyons avec Interclubs, et des repas qui ponctuent certaines occasions dans l'année. Le bilan financier fait écho de la santé du Club et de sa dynamique. Les deux bilans sont approuvés à l'unanimité.

Pour l'année qui vient, les mêmes participations aux divers concours ici et là et animations. Un concours de belote est prévu en fin d'année par le Club. La bonne ambiance s'est poursuivie autour du verre de l'Amitié !



Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen
- Thorax entièrement noir, ailes forcées
- Extrémité des pattes jaune
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



Les nids

Au printemps, une femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis, la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.



La destruction des nids se poursuit tant que des insectes sont présents c'est-à-dire, jusqu'aux premières gelées (fin novembre).

Où signaler les nids ?

Sur la plateforme « www.frelonsasiatiques.fr »

Votre interlocuteur déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid. En cas de difficulté, contactez le GDS26.

Qui organise la destruction des nids ?

Sur les territoires où les communautés de communes (Agglo) participent financièrement à la destruction, la Section Apicole du GDS26 contacte les entreprises pour détruire les nids.

Qui prends en charge les frais des destructions en 2025 ?

Pour les **propriétaires (partes)** qui sont concernés par les collectivités territoriales qui ont accepté de financer en partie les destructions, une aide complémentaire du département est mobilisable. Une **participation forfaitaire de 75 €** leur est demandée (à régler le jour de la destruction à l'entreprise).

Exception pour certaines agglomérations conventionnées.
En dehors de ces territoires, il n'y a pas d'aide pour les destructions. Les propriétaires peuvent obtenir la liste des entreprises de destruction qui ont conventionnées avec la section apicole du GDS26 et peuvent se rapprocher de leur mairie pour une prise en charge éventuelle.

Dans tous les cas, il n'y a pas de financement pour les destructions qui se situent sur un terrain appartenant à des sociétés.

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives dont nous sommes tous acteurs.

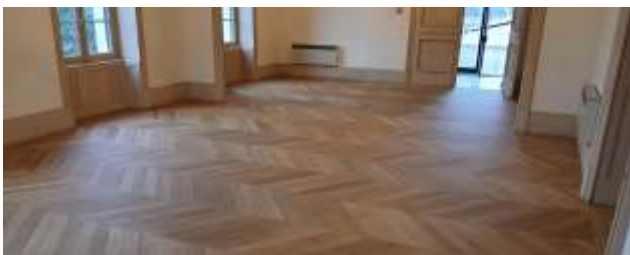
Evénements du dernier trimestre



Rénovation du parquet de la salle des mariages par un professionnel en février 2025, la peinture des murs et menuiserie sera refait dans un second temps.

Les volets du bâtiment de la place de l'église ont retrouvé la couleur originale, un bleu lumineux,

55 platanes de la grande allée du domaine Urdy viennent d'être élagués



Tombola de Pâques

Le sou de l'école de St Pantaléon vous propose cette année une tombola permettant de gagner de nombreux lots.

Lieu de vente : Ecole (salle motricité) – Agence Postale de St Pantaléon à partir du 31/03/2025

Participant : le plus possible (famille, amis, etc.)

Tirage au sort : 17/04/2025

Comme pour le reste des manifestations organisées par l'association, les bénéfices serviront à financer les activités proposées par les enseignantes pour nos enfants.

Les enfants de l'école vous remercient d'avance pour votre participation !

Les membres du Sou de l'école

La CODEP26 et le CCEPPG ont encadré cette formation permettant aux enfants d'acquérir les compétences pour se déplacer en sécurité sur la voie publique.

Le cycle vélo pour la classe des grands a duré 8 séances. Diplôme en fin de formation.

Ecole



A l'occasion du Carnaval, et pour la deuxième année consécutive ; les enfants de l'école ont été accueillis à la « Résidence des Séniors de Saint Pantaléon (anciennement « les senioriales »). Reçus par les membres du Syndicat des Copropriétaires ils ont fait un petit tour dans la Résidence où de nombreux résidents leur ont offert bonbons et friandises. Cette matinée s'est achevée par une petite démonstration d'arts martiaux.

Cave Coopérative viticole



LES VIGNERONS DE
VALLÉON

Après 6 mois de totale rénovation, le caveau de notre cave peut vous accueillir en ces premiers jours d'avril. Un espace de vente doublé avec un mobilier de présentation vous apportant des informations claires sur chaque vin afin de faciliter votre choix. Mais aussi un comptoir adapté à une dégustation guidée par le personnel d'accueil.

Les vignerons ont voulu un caveau ouvert sur leur métier, deux grandes baies vitrées avec vue sur le vignoble, une grande porte vitrée mettant en valeur les cuves de vinification, et pour finir un hublot inséré dans la dalle avec une perspective plongeante sur le vieillissement en fûts au sous-sol.

L'entrée en façade par une large porte automatique facilitera l'accès à ce caveau. Cette entrée sera agrémentée d'un porche métallique rappelant les collines environnantes.

Malgré quelques aménagements extérieurs à terminer ces prochains jours, tout sera prêt pour le samedi 3 mai où une après-midi et une soirée d'animation sont prévues autour de ce nouveau caveau. Dès 14h 30 après un moment inaugural, vous êtes conviés à des visites de cave et du chai de vieillissement en fût où des dégustations commentées vous seront proposées. A cette occasion une cuvée spéciale issue d'une sélection des meilleurs fûts sera mise à la vente. En soirée à partir de 20 heures, Food trucks, bar à vin et dj assureront une partie festive.



La cave est également fière de vous annoncer que lors du Salon de l'Agriculture à PARIS, elle a obtenu 3 médailles d'or pour le Côtes du Rhône Rosé bio, l'Igp blanc Viognier et l'Igp blanc Floréal ainsi qu'une médaille d'argent pour l'Igp rosé. Au fur et à mesure des mises en bouteilles vous retrouverez ces cuvées à la vente au caveau.

N'hésitez pas à venir le découvrir surtout qu'en ce mois d'avril il y a des promotions sur certaines bouteilles de rosé.

A.I.C.A

Cette saison de chasse se termine, elle a été marquée par la création du local qui nous aide beaucoup et surtout qui est un lieu de convivialité.

Nous avons organisé 57 battues aux sangliers/chevreuils et une battue aux renards.

Nous avons organisé les comptages nocturnes du mois de février au cours desquels on a pu observer, sur le même parcours (10 km), au plus, 14 chevreuils, 4 sangliers, 34 lièvres, 13 lapins, 10 renards, 1 blaireau et 21 bécasses. Nous remercions les « non-chasseurs » qui nous ont accompagnés lors de ces soirées pour découvrir la faune de nuit.

Suite à nos lâchers de faisans et perdrix, nous voyons quelques oiseaux qui restent sur le territoire et peut-être vont faire des couvées.

Nous préparons déjà la saison prochaine avec de l'entretien des sentiers, chemins et miradors.

Bon repos à nos compagnons à 4 pattes qui nous ont bien fait plaisir cette saison.

Nous récupérons actuellement les tableaux de chasse pour faire le bilan de la saison.



Evénements à venir

Le réseau fibre est disponible sur la commune depuis le 27 mars, <https://ardechedromenumerique.fr/eligibilite/> pour information sur votre éligibilité. Il est nécessaire de vous rapprocher de votre opérateur téléphonique



Championnat de France

TRIAL VINTAGE

26 et 27 avril 2025

à Saint Pantaléon les Vignes

Organisé par RTF 26

Parking de l'école

PAPA EST LA (Paëlla) est présent tous les mercredis comme chaque année .

Le camion de pizza le jeudi soir.

1er mai / Vide Grenier

Beaucoup d'emplacements sont déjà réservés, toutefois, les habitants du village restent notre priorité.

Vous pouvez encore vous inscrire par :

- mail : cdfstpantaleon@gmail.com, et déposer votre bulletin accompagné du règlement à la poste ou à la mairie.

En retirant le formulaire à l'Agence Postale ou à la mairie .

FETE DU VILLAGE

**SAMEDI 19 &
DIMANCHE 20 JUILLET
2025**

Jeudi 29 mai : CONCERT AVEC ZIKAHI à partir de 19h30

participation libre du public pour contribuer au paiement du cachet des artistes et formule concert avec assiette complète et dessert Vendredi 20 juin : BBQ party, apéritif au jardin et bœuf au BBQ - Réservation obligatoire à l'Auberge

www.laubergesaintpantaleonlesvignes.com ou par téléphone 04.75.27.98.27

Un flyer est joint pour toutes les manifestations 2025



CAVE DE
ST PANTALEON LES VIGNES



le samedi 3 mai où une après-midi et une soirée d'animation sont prévues autour de ce nouveau caveau. Dès 14h 30 après un moment inaugural, vous êtes conviés à des visites de cave et du chai de vieillissement en fût où des dégustations commentées vous seront proposées.

La prochaine édition de la Gazette sera début Juillet 2025

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, mise en page : Nadine GIGONDAN ; Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h